



MINISTRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 42 892 / MEA / DGEE / DAPE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

PIRAE, le 05 AOUT 2022

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Johnny BIRET, IEN A
Tél. 40.46.29.06

à

**Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles
maternelles, élémentaires et primaires de Polynésie française**

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Évaluations nationales 2022 en début de CP et CE1.

Madame, Monsieur, Cher(e) professeur(e)

À la rentrée 2022, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations repères en français et en mathématiques. Il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels. L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des besoins ou des fragilités.

➤ **Modalités de mise en œuvre**

Les codes d'accès au portail national sont transmis aux directeurs via les secrétariats de circonscription.

L'évaluation diagnostique CP se compose de **cinq séquences : trois en français et deux en mathématiques** (8 à 12 minutes chacune).

L'évaluation diagnostique CE1 se compose de **cinq séquences : trois en français** (deux séquences collectives de 12 et 13 et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et **deux en mathématiques** (13 et 15 minutes chacune).

Pour la passation de chaque séquence, l'enseignant prend appui sur un protocole dédié qui permet d'obtenir une mesure objective. Afin de ne pas surcharger les élèves, il est recommandé l'étalement des épreuves sur plusieurs demi-journées différentes.

Une fois les épreuves réalisées par les élèves, les équipes pédagogiques devront reporter les réponses sur le portail national. Cela leur donnera ensuite accès à un profilage individuel et par groupes de besoins ainsi qu'à des ressources en ligne afin d'accompagner les élèves les plus fragiles.

➤ **Transmission des livrets dans les écoles**

Les livrets élèves et enseignants sont imprimés par la DGEE et transmis dans les écoles par la poste ou déposés auprès des secrétariats de circonscription.

Des livrets adaptés seront disponibles sous format numérique pour :

- les élèves sourds codant ou signant
- les élèves non-voyants

Il appartiendra à chaque directeur de répertorier les élèves concernés et de récupérer numériquement ces livrets spécifiques auprès du secrétariat de circonscription. Il se chargera ensuite de les imprimer et de les mettre à disposition des enseignants en charge des passations.

➤ **Calendrier de mise en œuvre**

- Transmission des livrets : **début août 2022**
- Passation des épreuves : **du 7 au 23 septembre 2022**
- Saisie sur le portail national : **du 12 au 30 septembre 2022 (délai de rigueur)**
- Accès aux résultats des élèves : **à partir du 12 septembre, après saisie complète de la classe**
- Fermeture du portail : **communiqué ultérieurement**

Le portail de saisie et de restitution sera accessible à l'adresse suivante :
<https://reperes.cp-ce1.fr>

➤ **Communication aux familles**

Les équipes enseignantes et de circonscription veilleront à s'appuyer sur ces résultats et leur analyse partagée pour renforcer le travail inter cycle avec les écoles maternelles. De même l'analyse de ces résultats et de ceux des élèves de sixième doit favoriser le travail dans le cadre du continuum école-collège.

Cette année, la fiche individuelle destinée aux parents indiquera un lien vers le site ministériel, qui leur permettra, s'ils le souhaitent, d'accéder à davantage de détails sur le contenu des évaluations.

➤ **Analyse et ressources**

Les équipes enseignantes et de circonscription veilleront à s'appuyer sur ces résultats, et leur analyse partagée, pour renforcer le travail inter cycle avec les écoles maternelles. De même l'analyse de résultats et de ceux des élèves de sixième doit favoriser le travail dans le cadre des conseils écoles-collèges.

Vous trouverez sur eduscol plusieurs documents qui vous préciseront le contenu et les principes de ces évaluations :

<https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>
<https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1>

Ces documents sont pour certains déjà disponibles ; les autres le seront avant la rentrée scolaire.

1. Descriptifs des séquences
2. Exemples de passation
3. Foire aux questions
4. Diaporama de présentation des évaluations
5. Information à destination des parents (protection des données)
6. Versions numériques des cahiers et guides, y compris les versions adaptées pour élèves à besoins éducatifs particuliers
7. Guide des scores
8. Guides pour les accès directeur et enseignant au portail de saisie et de restitution
9. Fiches d'exploitations pédagogiques.

Copies :

MEA 1
DGEE/
DAPE 1
DINE 1
BEPP 1

Pour la Ministre et par délégation



Eric TOURNIER